



**Commune de
Saint-Martin FR**

- **Convocation assemblée communale**
 - **Infos communales**
-



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR
sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

lundi 15 mai 2017 à 20h15
au restaurant de la Croix Fédérale à Saint-Martin

TRACTANDA

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2016**
- 2. Comptes 2016**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
- 3. Budget complémentaire 2017 : Livre historique sur Saint-Martin FR**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation
- 4. Divers**

Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Comptes de fonctionnement 2016

Compte	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	457'772.50	69'464.95	437'440.00	71'010.00	431'034.90	70'039.65
1 Ordre public	87'670.45	37'451.70	223'570.00	163'350.00	133'312.80	103'580.60
2 Enseignement et formation	1'213'737.20	122'966.05	1'305'410.00	97'610.00	1'223'578.30	83'170.85
3 Culte, culture et loisirs	154'727.85		163'340.00		160'890.60	20'000.00
4 Sante	322'506.90	3'670.05	374'170.00	10'000.00	343'378.95	9'584.35
5 Affaires sociales	464'421.75	21'927.00	458'400.00	10'000.00	446'710.15	16'640.00
6 Transports et communications	261'944.50	20'257.05	300'250.00	16'000.00	291'139.55	15'981.70
7 Protection et aménagement de l'environnement	409'557.75	374'404.60	419'120.00	377'900.00	421'261.30	396'073.75
8 Economie	22'116.65	19'062.00	56'810.00	48'300.00	25'290.70	18'085.70
9 Finance et impôts	1'351'292.75	4'084'685.70	608'180.00	3'454'430.00	821'526.45	3'568'268.75
Totaux	4'745'748.30	4'753'889.10	4'346'690.00	4'248'600.00	4'298'123.70	4'301'425.35
Résultats	8'140.80			98'090.00	3'301.65	

Comptes des investissements 2016

Compte	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	7'030.20					
1 Ordre public					16'891.60	12'408.90
2 Enseignement et formation	129'350.00	27'500.00	160'000.00	27'000.00		
6 Transports et communications	756'585.45	267'693.45	483'600.00	166'700.00	580'092.95	91'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	418'584.30	26'342.35	899'000.00	290'200.00	91'338.50	33'354.95
8 Economie					105'262.50	62'527.50
9 Finance et impôts	435'934.45	139'235.95	550'000.00	137'500.00	233'119.70	
Totaux	1'747'484.40	460'771.75	2'092'600.00	621'400.00	1'026'705.25	199'291.35
Résultats		1'286'712.65		1'471'200.00		827'413.90



Gazons, haies, clôtures, balles rondes, ...



5 endroits sont mis à disposition par des agriculteurs de la commune pour le dépôt de gazon.

Besencens

MM. Ernest Currat, Yves Currat et Dominique Menoud

Fiaugères

M. Jean-Claude Jaccoud

Saint-Martin

M. Jean-Luc Maillard et grange de M. Marc Piccand (rte de Châtel 120a)

Les dépôts sont tolérés entre le 20 avril et le 10 novembre, entre 08h00 et 19h00 et seul le dépôt de gazon est autorisé.

Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi, nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille de ses haies.

- les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1.65 m' du bord de la chaussée le long des routes publiques
- la hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m' de la chaussée est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers

Ces distances sont également applicables pour les balles rondes déposées par les agriculteurs en bord de leur terrain.

Chiens



**Plus d'infos sur
www.fr.ch/saav**

La Préfecture de la Veveyse et la Police cantonale enregistrent, à de fréquentes reprises, des plaintes au sujet de chiens errant sans surveillance, sur des routes, chemins publics et dans les forêts. Souvent, des adultes et enfants sont importunés par ces animaux qui les effraient. D'autre part, certaines bêtes incommodent le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes.

C'est pourquoi nous rappelons quelques principes à respecter :

- du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt
- toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui (habitations et prairies). A défaut elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre. A cet effet des « robidogs » sont placés à différents endroits de la commune pour y déposer les sacs qui ne doivent pas être lancés dans les champs lors des promenades !
- tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né. L'identification du chien doit être effectuée par un/e vétérinaire qui transmettra les données relevées à la banque de données AMICUS. Le détenteur habituel d'un chien a l'obligation d'annoncer à la banque de données AMICUS, dans les 15 jours, tout changement d'adresse ainsi que la mort de l'animal.

Forêts



Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

La route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est interdite à la circulation.

Forestier responsable

M. Christophe Huwiler

☎ 079 634 66 10

Garde-faune

M. François Equey

1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079 409 35 44

Désinfection – dératisation



Les personnes qui souhaitent obtenir une adresse pour les problèmes d'hôtes indésirables dans leur maison peuvent s'adresser au bureau communal où une adresse leur sera transmise pour les traitements suivants :

- **Désinfection • Désinsectisation •**
- Dératisation • Dépigeonnage (protection)**
- **Traitement du bois • Nids de guêpes**

Elimination des déchets d'animaux



Le centre de collecteur régional est situé à l'ancien dépôt militaire sur la route principale entre Le Crêt et les croisées de Sâles

Tél. 026 655 04 45

Heures d'ouverture :

du lundi au samedi de 13h30 à 15h30

**Respectez l'eau :
Abandonnez les
mauvaises habitudes !**



Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toute sorte de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation.

Un geste facile au quotidien : mettre à LA POUBELLE TOUT ce qui est AUTRE que le papier wc !

De plus, veuillez à utiliser vos **produits de douche et de nettoyage de façon mesurée**, ceci pour limiter au maximum la pollution de nos eaux par les micropolluants (substances synthétiques très difficilement dégradables en STEP).

La dureté totale de l'eau en degrés français se situe à environ fH° 24.2 et le PH à 7.5

Vidange des piscines



Le trop plein et la vidange de piscines doivent être raccordés à la canalisation des eaux claires.

L'installation de désinfection de la piscine sera mise hors service au minimum 48 heures avant la vidange de la piscine. La vidange doit s'effectuer par une vanne 2" au maximum. Les eaux de rinçage du filtre et de nettoyage seront déversées dans la canalisation des eaux usées.

**Ordures ménagères -
déchèterie**



Merci de respecter la nature ! Les déchets ne doivent pas être déposés en bordures de routes (canette en alu, bouteilles en verre...)

Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à la commune ou à la boulangerie Philippe Maillard.

Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes au plus tôt le **mardi matin à 06h00**, soit :

- ✓ A côté du local du feu, Saint-Martin
- ✓ Croisée de la rte de Châtel et rte de la Prela, Saint-Martin
- ✓ Croisée rte de Bussigny, Saint-Martin
- ✓ Laiterie, Le Jordil
- ✓ Ancienne laiterie, Besencens
- ✓ Ancienne école, Besencens
- ✓ Abri PC, Fiaugères
- ✓ Croisée rte Fusion-rte Porsel, Fiaugères

**Vignettes offertes
pour les enfants
de 0 à 2 ans**



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

**4 lots d'étiquettes de 35 litres
par année et par enfant**



Pensez aux enfants !

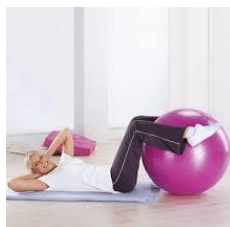
Sur les routes communales dans les quartiers d'habitation, même si la vitesse est autorisée à 50 km/h, chaque automobiliste doit adapter sa vitesse en fonction de la configuration du lieu.



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi. Les repas sont servis par l'Auberge de la Croix-Fédérale à Saint-Martin le lundi, mercredi, jeudi et vendredi et par le restaurant de la Croix-Fédérale à Le Crêt le mardi.

**Inscriptions auprès du bureau communal au
021 907 88 73**

Gym aînés



**Pour contribuer
pleinement au maintien de
votre corps et de votre
santé !**

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés.

Mme Christiane Braillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente.**

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement.
Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-

Accueil ExtraScolaire



www.saint-martin-fr.ch
rubrique école-accueil
extrascolaire

L'AES de St-Martin accueille les enfants à la ferme communale, place du Village 1 à Saint-Martin du lundi au vendredi.

Mme Suzanne Michel, responsable, se tient à disposition au 079 233 17 40 ou aes.stmartin@gmail.com



Le Sentier des Arbres

Dans le cadre de la fête de la nature qui se déroulera du 19 au 21 mai 2017, l'association du sentier des arbres organise **un rallye pédestre**

le samedi 20 mai 2017 de 14 h à 17h

Des infos complémentaires seront transmises ultérieurement



Passeport Vacances
de la Veveyse

Depuis ses débuts en 1985, le passeport vacances de la Veveyse permet, chaque année, à plusieurs centaines d'enfants scolarisés dans le district de profiter de nombreuses activités. Celles-ci ont lieu durant les deux premières semaines des vacances d'été.

Pour assurer un bon déroulement des éditions futures, nous serions ravis de pouvoir compter sur de nouvelles forces.

Si vous souhaitez contribuer à l'organisation du passeport vacances, proposer une activité ou encore accompagner les enfants durant le passeport vacances, n'hésitez pas à prendre contact avec Savio Michellod par

- email savio_michellod@hotmail.com ou
- par téléphone au 079 793 48 65

Atelier Jeunesse de la Veveyse



L'Atelier Jeunesse accueille dorénavant, dans différents locaux communaux, tous les jeunes de la Veveyse de la 7ème à la 11ème Harmos ainsi que les jeunes n'étant plus au Cycle d'Orientation (jusqu'à 18 ans). Ils bénéficient des locaux, du matériel (jeux intérieur et extérieur, fournitures pour le bricolage, etc.) de l'écoute et du soutien des animatrices pour la réalisation de leurs projets.

Ces accueils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre:

- accueil professionnel assuré par une animatrice socioculturelle au minimum
- gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- libre détermination des activités pratiquées

A **Saint-Martin** les accueils ont lieu les vendredis (une semaine sur deux) de **15h30 à 18h30 à la salle des réunions** (salle polyvalente).

Agenda des prochaines rencontres en haute Veveyse :

- vendredi 5 mai à Saint-Martin
- mardi 9 mai à Semsales
- vendredi 12 mai à Le Flon
- mardi 16 mai à Semsales
- vendredi 19 mai à Saint-Martin
- vendredi 26 mai : pas d'accueil
- mardi 30 mai à Semsales

Bureau communal



Horaires

Secrétariat	lundi	14h00 - 17h00
	jeudi	09h00 - 11h30
		14h00 - 18h30

Caisse	mardi	15h00 - 18h00
---------------	-------	---------------

Durant l'été, le bureau communal sera fermé du 31 juillet au 18 août 2017 inclus



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, mise longtemps et disposer de plus d'argent pour les



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex- fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

Coaching stop-tabac en 4 séances

Cours stop-tabac en groupe

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

CHF 200.-

Coaching individuel

CHF 150.-

Cours de groupe

CHF 50.-

Entretien d'orientation

Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.